



CSE

Comité Social et Économique



ÉLECTION AU COS : IMPLIQUER LES SALARIÉS ?

Orléans, le 18 avril 2026

Des CSE vidés de leurs chiffres...

La rétention d'informations de la part de la direction est-elle devenue une véritable politique d'entreprise ?

Après le refus de communiquer sur les postes vacants, les départs de l'entreprise, le détail du calcul de l'intéressement, la direction nous présente les résultats commerciaux sans la partie « collecte ».

Ubuesque !

En mars 2023, une grève des élus avait eu lieu pour demander le retour d'un véritable dialogue social. Nous avons évoqué cette possibilité avec les autres organisations syndicales.

Sans réponse de leur part...

La direction peut donc poursuivre son travail de démantèlement du dialogue social et de marginalisation des élus en limitant l'accès à certaines informations.

CHANGER LES RÈGLES...

...quand elles n'arrangent pas la direction. Cette dernière souhaite modifier les modalités de désignation des représentants des salariés au **Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS)**.

Jusqu'à présent, les deux syndicats arrivés en tête des dernières élections professionnelles obtenaient chacun un représentant au COS. Avec la modification envisagée, ces représentants seront désormais élus par les salariés.

Ce changement intervient au moment précis où **SUD-Solidaires**, premier syndicat de la CELC, doit y faire son entrée en 2027. Et c'est probablement là que le bât blesse pour la direction... Mais s'il faut repasser par les urnes, nous faisons confiance aux salariés, nous repasserons par les urnes !

La direction motive cette décision par la volonté de « renforcer l'implication des salariés au système de gouvernance ». Pour une fois, **SUD-Solidaires** partage cette vision. Donc demain, quels changements pour les salariés ? Plus de transparence :

- Sur le contenu des réunions avec des comptes rendus réguliers aux salariés ?
- Sur les décisions stratégiques (fermetures d'agences et suppressions de postes, par exemple) ?
- Sur les réunions « de travail » du COS, délocalisées à l'étranger ?
- Sur les rémunérations et les augmentations des dirigeants ?
- Sur les jetons de présence versés aux membres du COS ?

La direction répond par la négative et se retrouve sans argument. L'hypocrisie a ses limites.

LA VÉRITÉ EST AILLEURS

Tous les syndicats sont représentés au sein de cette instance depuis des années... sauf **SUD-Solidaires**. Lors des COS, ont été votés sans contestation et sans opposition :

- Les 901 000€ de parachute doré de Mme Etchegoinberry en 2021.
- Les augmentations régulières des membres du directoire (plusieurs dizaines de milliers d'euros) et la revalorisation de leurs parts variables.
- Les augmentations des jetons de présence des membres du COS.

SUD-Solidaires a toujours affirmé, et continuera de le faire, que le COS sert de "chambre d'enregistrement". Or la vocation de cette instance n'est pas d'entériner des décisions financières polémiques et profitables à quelques privilégiés, au détriment du partage des richesses avec les salariés.

L'objectif est clair pour la direction : la poursuite de l'omerta avec l'interdiction de partager les informations issues du COS et surtout, le huis clos imposé.

Demander aux salariés d'élire leurs représentants ne suffira pas à renverser ces pratiques, la loi du silence perdurera.

Afin de maintenir cet état de fait, la présence d'un élu **SUD-Solidaires** n'est pas souhaitée par la direction. Cette démarche n'a pour ambition que de tenter d'empêcher **SUD-Solidaires** d'accéder à cette instance.

Aux salariés de donner tort à M. Chehady en 2027 en votant **SUD-Solidaires** aux élections du COS de la CELC.

QVCT : LE DÉSAVEU DE LA DIRECTION

Aucun accord ne sera signé à la CELC ! Pour une entreprise labélisée Great Place To Work il y a quelques mois, cela fait tache ! Cet accord, amputé de toutes actions concrètes, ne répond pas à l'urgence d'améliorer les conditions de travail et de santé des salariés.

En 2026, la direction va-t-elle encore payer une entreprise pour s'auto-congratuler ou écoutera-t-elle enfin les revendications légitimes des salariés ?



REJOIGNEZ-NOUS !



Vos représentants SUD-Solidaires

Maryline BALLANGER, Florine BERHOUE, Elodie DAGRON, Cécile GAMBERT, David GANDON, Laurent GIRARDEAU, Françoise GODBILLOT, Alain GROSMIRE, Tristan GUERIN, Isabelle LEFEBVRE, Damien PINSAULT, Aurélien RIGUET, Corinne RIGUIDEL, Gêrôme TOURNOIS



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Loire-Centre
2, rue Lavoisier 45140 Ingré
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29
Code courrier PSX45
sudcelc@sudbpce.com